

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXIX

DECEMBRE 1930

No 12

SOMMAIRE:—Encyclique sur l'Education chrétienne de la Jeunesse —
Le cierge pascal — Mandement d'entrée de S. G. Mgr Villeneuve —
Dansera-t-on chez moi? — Le divorce en Europe et en Amérique —
Esprit moderne et esprit chrétien — L'instruction religieuse dans
les écoles d'Italie — Mémoire ou notice sur l'établissement de la
mission de la Rivière Rouge — Mgr Grouard administré par Mgr
Brennat — Nouveau vicaire général de Régina — Feu le R. P. Wen-
ceslas Tessier, S. J. — De matrimonio filiorum apostatarum — De
collatione primae tonsurae — La pensée de Fénelon — Le sens ca-
tholique — Mère Bruyère — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE SUR L'EDUCATION CHRETIENNE DE LA JEUNESSE

Vu la longueur de l'Encyclique sur l'Education chrétienne
de la Jeunesse, nous avons dû l'insérer en huit livraisons diffé-
rentes de notre revue au cours de l'année. Pour en présenter une
vue d'ensemble et faciliter les recherches, il nous semble utile
d'en publier comme une table des matières avec indication des
pages du présent volume.

Introduction	49
A) Motifs de parler de l'éducation chrétienne	49
B) Essence, importance et excellence de l'éducation chrétienne	51
A qui appartient l'éducation	52
A) En général	52
B) A l'Eglise	53
a) D'une manière suréminente	53
b) Maternité spirituelle	53
c) Extension des droits de l'Eglise	55
d) Harmonie des droits de l'Eglise avec ceux de la famille et de l'Etat	57
C) A la famille	73
a) Droit antérieur à celui de l'Etat	73
b) Droit inviolable mais non arbitraire	74
c) Reconnu par la jurisprudence civile	75
d) Protégé par l'Eglise	76
D) A l'Etat	97
a) Par le bien commun	97

b)	Deux fonctions	97
c)	Quelle éducation peut-elle se réserver	99
d)	Relation de l'Eglise avec l'Etat	100
e)	Nécessité et avantages de l'accord avec l'Eglise	145
Sujet de l'éducation		169
A)	Tout l'homme déchu mais racheté	169
B)	Fausseté et dangers du naturalisme pédagogique	170
C)	Education sexuelle	171
D)	Coéducation	172
Milieu de l'éducation		193
A)	La famille chrétienne	193
B)	L'Eglise et ses oeuvres d'éducation	195
C)	L'école	195
a)	Neutre, laïque — Mixte, unique	196
b)	Catholique	196
c)	Action catholique en faveur de l'école	217
d)	Les bons maîtres	219
D)	Le monde et ses périls	219
Fin et forme de l'éducation chrétienne		241
A)	Former le vrai chrétien	241
B)	Qui est aussi le citoyen le plus noble et le plus utile	242
C)	Jésus, maître et modèle d'éducation	243
Conclusion		244



LE CIERGE PASCAL

Dans notre numéro du 27 mars dernier, lisons-nous dans la "Semaine Religieuse" de Québec, nous avons enseigné, appuyé sur l'autorité d'Haegy, de "l'Ami du Clergé" et de quelques autres auteurs, que la bénédiction du cierge pascal le Samedi Saint était considérée comme "constitutive", et que par conséquent on ne pouvait la donner deux fois au même cierge.

Dans sa livraison de mai-juin 1930, la revue "Ephemerides Liturgicae" enseigne au contraire que cette bénédiction est "invocative" seulement et par conséquent renouvelable. (1)

L'opinion de la savante revue romaine peut être suivie en pratique. MM. les curés pourront donc utiliser le même cierge pascal deux années de suite s'il reste suffisamment long pour être immergé jusqu'au fond de la cuve à l'eau bénite, le Samedi Saint, et s'il peut durer tout le temps pascal. (2)

(1) Cf. Vol. IV decretorum S. P. C., p. 325.

(2) Decr. S. C. P., 27 mars 1896, n. 3895. ad I.

LE MANDEMENT D'ENTREE**DE S. G. MGR VILLENEUVE (1)****Les anciens évêques de l'Ouest:****NN. SS. Provencher, Taché, Langevin et Mathieu****II**

Maintenant donc, nos très chers Frères, il va nous falloir nous mettre à l'oeuvre. Nous vous le répétons, c'est de tout notre esprit et de tout notre coeur que nous l'entreprenons.

Nous avons voulu nous y préparer par la lecture de la vie des pieux Evêques desquels relevait, dans le passé, cette partie de la vigne du Seigneur qui nous échoit maintenant comme Eglise particulière et diocèse constitué. Comme elles nous ont paru belles, leurs figures épiscopales, et comme nous l'avons entendu pressant leur appel aux grandes vertus apostoliques.

D'abord, un Mgr Provencher arrivant à la Rivière Rouge, il y a maintenant plus d'un siècle, avec les quelques dévoués prêtres séculiers qui lui servirent d'auxiliaires pour faire la première trouée de civilisation catholique dans la sauvagerie du Nord-Ouest.

Ensuite, celui que Mgr Provencher, après avoir ouvert et confié son incommensurable diocèse aux missionnaires Oblats de Marie Immaculée, devait obtenir pour coadjuteur, et lequel, nommé à vingt-sept ans, prendrait le gouvernement de l'Eglise naissante de l'Ouest quelques années après: nous voulons parler de Mgr Taché, apôtre infatigable et génie civilisateur, dont la hauteur dépasse d'une coudée au moins la plupart de ses contemporains. A la tête de ses frères en religion, vous savez tous, nos très chers Frères, le travail colossal qu'il accomplit dans cette région immense, où il fonde de nouvelles Eglises, convertit les Indiens, active la colonisation, appelle un clergé diocésain à la direction des paroisses, prête au milieu des épreuves et des contradictions les plus amères le prestige de son grand nom à la protection publique et à l'organisation sociale du pays, et meurt à la tête d'une province ecclésiastique déjà en plein essor.

Pour lui succéder, il a indiqué l'une des âmes les plus enflammées et l'un des caractères les plus vaillants qu'ait connus notre génération, l'illustre Mgr Langevin, dont le souvenir nous émeut singulièrement. Pouvons-nous donc oublier que nous lui devons pour une grande part notre vocation religieuse et sacerdotale, et ne pas tressaillir à la pensée que c'est sans doute son affection toute bienveillante, et fidèle jusqu'au delà de la tombe, qui nous remet en mains une portion de son héritage pastoral.

(1) Cf. "Les Cloches", page 249.

C'est lui, en effet, nos très chers Frères, qui soutenait et activait la fondation du premier établissement de Gravelbourg, dès 1906, et c'est sous sa houlette aussi tutélaire que féconde que, pendant les premières années, les pionniers de toute la région s'enracinaient au sol et y plantaient aussi la foi. Ah! laissez-nous vous le confier, puisqu'une délicate attention de la Providence nous a mis au doigt son anneau d'évêque et sur notre poitrine sa croix pectorale, nous sentons bien que c'est en même temps un esprit de magnanimité et de courage intrépide que nous recueillons et un héritage moral qui nous est légué. Et nous entendons bien, nous aussi, conserver le dépôt sacré qui nous est remis: "depositum custodi".

Puis, en 1910, l'archidiocèse de Régina était détaché de celui de Saint-Boniface, et Mgr Mathieu bientôt après devenait votre premier Pasteur. Saluons cette figure si douce et ce cœur si large, que les étrangers à notre foi eux-mêmes en ont été fascinés. Pendant presque vingt ans, il a eu le soin de vos âmes, et il s'y est appliqué par un zèle tout fait de mansuétude et de confiance. Vous lui devez surtout ces admirables institutions, églises, presbytères, collège, couvent, hôpitaux, et le reste, qui font votre orgueil et votre force.

Sa mort devait amener la création de ce diocèse duquel la divine Providence, malgré notre indignité, nous préparait à être le premier Pontife et Pasteur.

Pie XI, Pontife incomparable, a réclamé de notre faiblesse l'hommage d'une soumission absolue de laquelle notre dévouement aussi tendre qu'inaltérable n'a su se dégager. Maintenant que le Vicaire de Jésus-Christ s'est affirmé, notre raison continue bien d'être dans la plus profonde obscurité, mais notre foi cependant baigne dans la plus vive lumière. "Infirma mundi elegit Deus": (1ère aux Corinthiens, 1, 27). Dieu choisit les instruments les plus infirmes et marque ainsi sa puissance. Cette logique se montre à nos regards avec l'éclat d'une évidence toute chrétienne, et nous contemplons le Sauveur et son Vicaire ici-bas, le doux Christ de la terre, continuant à choisir l'insipience pour sauver ce qui est sage, la faiblesse pour abattre ce qui est puissant, les pêcheurs de Galilée pour les placer sur les douze trônes des juges de l'univers. Nous adorons ces sublimes desseins du Ciel sur nous, et nous en embrassons avec courage les graves responsabilités.

Hommage à Monseigneur l'Archevêque de Régina et à ses collaborateurs

Nous ne voulons point toutefois entrer dans notre église diocésaine sans exprimer à Mgr l'Archevêque actuel de Régina, notre vénéré métropolitain, notre gratitude la plus sincère pour

le dévouement tout affectueux et surnaturel qu'il a mis à vous guider, depuis les quelques mois où il a été placé sur le siège archiépiscopal de celui dont vous pleurez la perte, et pour la délicatesse avec laquelle il a voulu disposer toutes choses et nous préparer les voies.

Nos remerciements s'étendent en même temps à tous ses collaborateurs dans ce soin, mais en particulier à Mgr Marois, vicaire-général, puis administrateur "sede vacante" de l'archidiocèse, et dont les soucis et les prévenances à votre égard ont été si manifestes.

L'exemple, redisons-le, des pieux Pontifes disparus dont nous venons de faire défiler devant vous les immortelles figures, n'est pas sans nous fortifier beaucoup. L'indéfectible espoir qui les soutenait, dans leurs souffrances et dans leurs labeurs, nous anime, et grâce à cet esprit nous avons confiance de marcher dignement sur leurs traces et de ne point faire dévier leur admirable poussée apostolique.

Mais notre Eglise elle-même, nos très chers Frères, nous est aussi un appui et une raison d'espérer.

* * *

Nous connaissons le zèle, l'esprit d'entreprise, le courage et tous les autres mérites de notre clergé diocésain. Nous savons combien, dans les difficultés d'un pays neuf et de circonscriptions pastorales très étendues, il déploie d'activité et de soin, malgré souvent une santé précaire ou déjà usée dans le ministère, et nonobstant enfin des conditions de vie difficiles et peu lucratives. Combien nous souhaitons que la nouvelle organisation diocésaine et notre venue au milieu de lui soit l'inauguration d'une ère de consolations de toutes sortes, dans la pratique des plus grandes vertus sacerdotales.

Nos chers Oblats, soit ceux de langue française et dépendant de la Province Oblate dite du Manitoba, soit ceux de langue allemande, c'est-à-dire de la Province de Régina, continuent, avec les adaptations nécessaires, en des temps nouveaux et sur des théâtres différents, le labeur courageux et les singuliers mérites de leurs aînés, les glorieux missionnaires d'antan, lesquels, au dire même d'un auteur protestant, ont fait l'Ouest. Les uns dans le ministère paroissial, les autres dans l'enseignement, accomplissent une oeuvre impérissable. Nous ne pouvons omettre de dire ici combien, en particulier, nous est à coeur le Collège de Gravelbourg, que nous mettons au premier plan des préoccupations de notre zèle. En effet, nos très chers Frères, une institution du genre est un grand arbre planté comme à l'ombre de notre vigilance épiscopale, et dont vous recueillerez tous d'une façon plus ou moins prochaine les fruits précieux. Aussi vous le

recommandons-nous tout spécialement, comme du reste les institutions analogues qui peuvent intéresser plus particulièrement telle ou telle catégorie de nos diocésains. Nous savons bien qu'en raison de la crise économique qui sévit présentement, il vous est beaucoup plus difficile de pourvoir à une instruction complète pour les vôtres et à leur formation dans un collège ou dans un couvent. Mais nous vous exhortons à tenter en quelque sorte l'impossible, et à vous imposer la privation de maints autres avantages pour vous-mêmes et votre famille, à l'effet de procurer celui-là à vos enfants. De cette sorte vous leur fournirez en même temps que les chances d'une condition sociale plus élevée, un avenir intellectuel et moral inappréciable; vous préparerez à notre société des hommes de large pensée et de ferme caractère; vous garantirez à notre sainte religion un rempart contre tous les envahissements et une forteresse qui pourra résister à toutes les attaques.

Les institutions religieuses et le peuple du diocèse

Nos communautés religieuses féminines, celle des religieuses de Jésus-Marie, les Soeurs de la Charité de Saint-Louis, les Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée, les Filles de la Croix, les Soeurs Ursulines, les Soeurs de Notre-Dame de Clermont, pour l'enseignement; les Soeurs Grises de Montréal, pour le soin des malades; les Religieuses adoratrices du Précieux-Sang enfin, dans le ministère caché mais non moins nécessaire et efficace, de la contemplation et de la prière, ne sont pas, non plus, sans nous être une force sur laquelle nous entendons bien nous reposer. Aussi voulons-nous leur dire présentement le dévouement et l'affection que nous leur apportons, les vœux que nous faisons pour leur sanctification personnelle et le développement de leurs oeuvres, l'estime que nous avons de leurs travaux et de leur zèle.

Leurs fondations en notre diocèse en sont plus ou moins à leurs débuts comme le pays lui-même, et il s'ajoute à ces difficultés d'autres circonstances extérieures qui seraient bien propres à inquiéter nos communautés, si elles n'étaient animées, comme nous voulons l'espérer, des vœux les plus surnaturelles et d'une indéfectible confiance en la divine Providence, qui ne laisse point périr ceux qui jettent en Elle tous leurs soins. Mais l'heure des lourds sacrifices passera et les moissons en seront d'autant plus belles.

* * *

Vous aussi, nos très chers Frères, vous nous êtes une richesse et un réconfort. Quand nous considérons avec quelle rapidité se sont développés les lieux qui maintenant nous appellent pour être la patrie de ce qui nous reste de jours à vivre,

nous sommes dans l'admiration et nous nous sentons pris d'enthousiasme et de fierté. Voilà ce qui est dû à l'intelligence et au travail. Quel avenir attend donc, malgré l'atténuation passagère d'une prospérité qui dépassait toutes les premières espérances, un pays dont les ressources naturelles ont été à peine effleurées, et où, une fois organisé pour un rendement plus modeste peut-être mais régulier, le labeur de l'homme pourra fournir une richesse inépuisable.

En réfléchissant aux associations qui, dès l'heure présente, emmagasinent tant de forces sociales, aux journaux catholiques de diverses langues que sans doute vous vous appliquez à soutenir et dont vous vous inspirez, à l'esprit public qui de plus en plus anime vos divers groupements, notre confiance augmente encore.

Vous nous permettrez de ne point omettre ici l'hommage d'un souvenir de gratitude et de glorification, pour le prêtre dont le génie prévoyant et l'intrépide hardiesse ont jeté les bases et construit même en quelque sorte les murs de ce qui forme aujourd'hui notre domaine. En lui, c'est en même temps tous ses collaborateurs et auxiliaires que nous voulons honorer. Son nom est passé désormais à l'histoire. L'Eglise elle-même l'a fait entrer dans sa jurisprudence et en quelque sorte dans sa liturgie, puisque le nom de notre diocèse, inscrit dans les actes du Saint-Siège, et qui sera prononcé à certains jours dans les offices sacrés, aura été emprunté à la ville qui tient le sien de l'abbé Pierre Gravel, véritable fondateur du centre de toute cette région dont a été constitué le diocèse de Gravelbourg.

Puisque nous en sommes à parler de ceux qui nous ont préparé un royaume si prometteur, il nous siérait mal de ne point offrir nos sentiments de cordial merci au vénérable prélat qui voit son église élevée à la dignité de cathédrale; non seulement il a su dresser des édifices jugés par le Saint-Siège conformes à la dignité épiscopale, mais de son propre pinceau et par un labeur marqué d'autant de talent que de piété pastorale, il a fait de la future cathédrale de Gravelbourg l'une des plus belles églises de l'Ouest, objet de l'admiration des connaisseurs et légitime orgueil désormais de tous nos diocésains.

Hommage aux Oblats, à l'épiscopat et au peuple de l'Est

Il nous faut arrêter ici, nos très chers Frères, l'expression des sentiments de reconnaissance qui débordent de notre cœur au moment où nous devons prendre possession de notre siège d'évêque.

Pourtant, avant de conclure, nous aimons à nous retourner une fois encore vers l'Est canadien, où nous avons vu le jour et où nous avons toujours vécu jusqu'à maintenant.

Je me reporte en particulier vers vous, mes révérends Pères et mes chers Frères Oblats de la Province de l'Est, vous tous qui m'avez entouré depuis si longtemps d'une estime et d'une charité si généreuse, et que j'ai toujours aimés, à la vérité, au plus intime de mon coeur, autant que respectés. Je vous fais mes adieux, le coeur ému mais fort. Je vous les adresse à vous spécialement, chers professeurs et élèves du Scolasticat Saint-Joseph, vous mes collaborateurs et vous mes fils, qui m'avez enveloppé de tant d'égards les plus affectueux et du dévouement le plus fidèle. Qui donc me reprochera les larmes que cet éloignement me fait verser et souhaiterait que je brise sans douleur des liens si étroits et si doux ?

Non, l'épiscopat m'éloigne mais ne me sépare point de vous. Je reste votre frère autant par les sentiments personnels que de par le droit canonique, et c'est en votre nom et avec le secours de votre influence surnaturelle que désormais je travaillerai dans un champ nouveau. C'est à vous, c'est à la noble Université d'Ottawa qui vous est confiée, c'est à la science que vous m'avez fait acquérir et à la vertu que vous avez nourrie en moi, que je dois mon épiscopat. C'est aux dignes autorités provinciales, c'est à toute la Congrégation bénie qui m'accueillait dans son sein il y aura bientôt trente ans, et qui n'a cessé depuis lors de me prodiguer les prévenances et les témoignages les plus affectionnés. Ce sont, en particulier, nos Evêques missionnaires, nos humbles et sublimes Vicaires apostoliques, qui m'ont valu l'honneur de l'épiscopat. Tout petit à côté d'eux, je me sens pourtant grandir et je bénis le ciel d'être ainsi dans le sillage de leur lumineuse carrière. Que Dieu vous le rende à tous, chers Oblats, mes frères, que l'Immaculée Vierge me conserve digne de vos rangs.

Salut à toi, enfin, ô vieille Eglise de la province de Québec, vigoureux rejeton de la séculaire et vivante Eglise de France.

De toi nous sont venus les Provencher, les Taché et les Langevin. Ce sont tes Pontifes, les Plessis, les Bourget et les Laflèche, qui ont soutenu et inspiré les grands apôtres de l'Ouest canadien. Ce sont de tes prêtres qui sont venus en si grand nombre évangéliser et bâtir des chrétientés. Ce sont de tes fils aussi qui se sont avancés jusqu'à Gravelbourg faire un pays nouveau et dilater le royaume du Christ. Je te salue, ô Eglise, mère de celle de Saint-Boniface, et par celle-ci de l'Eglise de Régina, et par cette dernière enfin, de notre Eglise de Gravelbourg. Bénie soit une filiation aussi glorieuse et féconde ! Daigne le ciel inspirer toujours à l'égard de notre diocèse qui naît, les mêmes tendresses et les mêmes dévouements que ceux qui nous ont été marqués récemment de la part de l'épiscopat des Eglises de l'Est, particulièrement de l'Eminentissime Cardinal archevêque de

Québec, de Mgr l'Archevêque coadjuteur de Montréal, et enfin, de Mgr l'Archevêque d'Ottawa, notre consécrateur, ainsi que de la part du clergé et des fidèles de ces mêmes régions.

“Docere quis sit Christus”

Nous avons trop prolongé, nous le sentons bien, nos très chers Frères, ce premier entretien que nous avons avec vous, et où nous nous sommes abandonnés à la plus libre confiance envers vous tous.

Il nous reste à conclure, en vous résumant en deux mots le programme que nous entendons nous appliquer désormais à réaliser au milieu de vous. Il est tout entier dans notre devise et nos armoiries: vous enseigner à tous ce qu'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. “Docere quis sit Christus.”

Appelé à prendre la direction d'un diocèse dont nous devenons le premier évêque, et qui est encore tout au début de son organisation, nous ne voulons point le fonder sur autre chose que sur Jésus-Christ, fondement et pierre angulaire de toute Eglise. “Ipso summo angulari lapide Christo Jesu.” (Eph. II, 20.)

En venant vers cette cité chrétienne qui va nous accueillir comme son Pasteur et son Epoux, nous l'apercevons toute belle et toute rutilante des joyaux dont elle a été parée par le Seigneur: “Et ego Joannes vidi sanctam civitatem novam descendentem de coelo paratam sicut sponsam ornatam viro suo”. (Apocalypse XXI, 2-5.) Et nous entendons la grande voix qui du trône divin s'écrie: Voici qu'un nouveau temple du Seigneur habitera au milieu d'eux. “Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis.”

Ces hommes lui formeront un peuple fidèle, et Dieu lui-même sera à eux tout entier: “Et ipsi populos ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus”.

Il les consolera dans leurs peines et essuiera les larmes de leurs yeux: “Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum”.

Et Celui qui siège sur le trône a dit: Voici que je fais toutes choses à neuf: “Et dixit qui sedebat in throno: Ecce nova facio omnia”.

Ecris ces choses, m'a-t-il dit, continue l'Apôtre saint Jean dans l'Apocalypse, parce que ce sont là des paroles très fidèles, et des vérités: “Et dixit mihi: Scribe, quia haec verba fidelissima sunt, et vera”.

Je vous les écris donc, nos très chers Frères, ces choses pour qu'elles vous remplissent d'espoir et d'espérance comme elles le font pour nous-même.

Munis du livre d'or des Saintes Ecritures et du livre d'argent

de la théologie sacrée, nous vous enseignerons désormais et chaque jour ce qu'est le Christ. Nous vous enseignerons ce qu'est sa croix, comme nous l'avons appris dans la Congrégation bénie qui nous abrita depuis notre entrée au service de Dieu; nous vous l'enseignerons par un travail constant, imitant en cela les industrieuses abeilles, que cette Université d'Ottawa, dont nous avons été vingt-huit ans l'élève et le serviteur, nous a inspiré de placer encore en nos armoiries; nous vous l'enseignerons dans un vif amour de cette patrie canadienne signifiée dans notre blason, à laquelle nous avons toujours été et serons plus encore que jamais dévoué, parce qu'elle est la nôtre, et que la charité chrétienne surélève à la hauteur d'un devoir surnaturel le sentiment qui incline l'homme à aimer son pays et tout ce qui s'y rattache.

Nous entrons donc animé de ces pensées et de ces dispositions dans notre cathédrale, pour en prendre possession et nous asseoir sur le siège que le Souverain Pontife nous y a dressé. Dans cette chaire, nous n'aurons d'autre doctrine à vous apprendre, nos très chers Frères, que celle de Jésus-Christ. "Docere quis sit Christus."

Vous enseigner Jésus-Christ, vous montrer la tendresse de son divin Coeur pour les hommes, vous amener à Lui, vous appeler en rangs serrés à la Table sainte, pour vous nourrir de sa divine Eucharistie, vous faire comprendre son infinie miséricorde pour vos fautes et vos oublis, tel sera toujours ce que nous voudrions vous dire en tout langage qu'il nous sera possible d'employer.

Nos frères séparés

Nous souhaiterions de tout coeur le faire entendre aussi à nos frères séparés. Qu'ils sachent bien, s'ils peuvent nous lire ou nous écouter, que nous venons à eux sans prévention ni sévérité, plein de sympathie pour tous, prêt à les aider de toute manière convenable pour l'amélioration de leur condition sociale autant que de la nôtre, et heureux surtout, quand Dieu nous en accordera la grâce, de leur démontrer que l'Eglise romaine n'est ni marâtre ni dominatrice, qu'au contraire Elle n'a que des entrailles de Mère pour tous les hommes, qu'elle veut les gagner tous au divin Rédempteur Jésus-Christ.

Daigne l'Immaculée Vierge Marie, sous la blanche bannière de laquelle nous avons toujours combattu et continuerons à jamais de le faire, et à laquelle nous avons voulu dès le début, en son sanctuaire national de Notre-Dame du Cap de la Madeleine, consacrer notre épiscopat, notre clergé, nos fidèles, nos oeuvres, bref tout notre diocèse, nous obtenir de son divin Fils, pour nous et pour tous, les bénédictions les plus abondantes. Nous les de-

mandons aussi par l'intercession de sainte Philomène, l'aimable vierge martyre de Rome, titulaire de notre cathédrale et à ce titre patronne singulière de notre diocèse.



DANSERA-T-ON CHEZ MOI?

La question n'est pas hors de saison. Elle se pose au contraire avec une pressante actualité dans plusieurs foyers.

Voici l'hiver et ses soirées de famille. Voici les fêtes de Noël et du nouvel-an. Et la maman anxieuse se demande ce qu'il faudra répondre aux sollicitations de ses fils et de ses filles, quelle attitude elle prendra : Dansera-t-on ou ne dansera-t-on pas chez elle ?

— Pourquoi pas ? dit la cadette. "La danse est un art. Un art qui par ses séries de gestes réglés, harmonieux, par des attitudes, des mouvements, des évolutions individuelles ou collectives, cherche à exprimer des sentiments heureux."

— D'ailleurs, ajoute l'aîné, la Sainte Ecriture parle souvent de la danse sans le moindre blâme. Elle la présente même comme une chose sainte : "David et toute la maison d'Israël dansaient devant Jéhovah" (II Sam. 6, 5). Et même le psaume 150 nous invite à danser en l'honneur de Notre-Seigneur : "Louez-le avec le tambourin, louez-le dans vos danses".

Ces remarques sont exactes. La danse, à ses origines, était un art recommandable. Mais toute chose est sujette à corruption. Si les Grecs savaient encore danser honnêtement, il n'en fut pas ainsi des Romains. Ils firent de la danse un divertissement voluptueux et immoral.

Le christianisme naissant la bannit des mœurs. Mais on la vit réapparaître avec la Renaissance, honnête d'abord, grave, noble, mais peu à peu légère, pour devenir enfin, à notre époque, lascive et même obscène.

"La danse moderne est un divertissement qui, la plupart du temps, par les attitudes qu'il facilite, les contacts qu'il exige, les postures, les rapprochements, les enlacements, les embrassements dont il est l'occasion prochaine, excite les passions, provoque les mauvais désirs et en fait chercher l'exécution. C'est un plaisir mauvais, difficilement compatible avec l'état de grâce."

Qui parle ainsi ? Un théologien, évidemment. Mais n'allez pas mettre en doute son information, n'allez pas dire : "Son jugement peut être de bonne foi, mais il s'appuie sur des données fausses. Qu'est-ce qu'un prêtre peut bien connaître de la danse !" Car ce prêtre vous répondrait aussitôt. Prévoyant votre objection, il vous a même déjà répondu. Et c'est un bel ouvrage de

cent seize pages, à la toilette typographique soignée, bourré de faits et de citations, qu'il vous offre.

Prenez-le, madame. Prenez-le, monsieur. Il est écrit pour vous.

Ne craignez rien d'ailleurs. Vous ne vous y ennuierez pas. L'auteur n'a pas l'habitude de laisser dormir ses lecteurs. Et les écrivains qu'il appelle à la rescousse, qu'il cite à la barre de son tribunal, sauront, eux aussi, vous intéresser.

Il savait, voyez-vous, à qui il avait affaire. Aussi sans rejeter les témoignages des théologiens, — ce qui aurait été excessif, — il a voulu donner une place aussi large que possible aux laïques. Ils ont la part du lion. Et vraiment, à les entendre, ce ne sont pas des... agneaux aux plaintes timides. Ecoutez leurs protestations vigoureuses. Celle-ci, par exemple, d'un romancier bien mondain, Abel Hermant: "Ces danses dites américaines sont laides, ridicules, indécentes, et je ne comprends pas qu'une mère puisse voir sa fille danser une de ces danses sans que le rouge lui monte au front". Et cet autre de Tancrède Martel: "Je ne puis comprendre que des Français sacrifient à de pareilles insanités... Mais ce qui est niaiserie et manque d'élégance pour elles, devient plus qu'un délit, un véritable crime pour les pères et les mères lorsqu'ils n'en appellent pas à leur autorité en vue de défendre à leur filles ces danses aussi laides et sottes que bestiales".

* * *

— Alors le cas est réglé. La danse est un mal... Celui qui se la permet commet un péché... Des parents catholiques ne peuvent en aucune manière la tolérer chez eux!

— Pas trop vite, madame...

Car si ce que vous dites est habituellement vrai, il peut cependant se rencontrer des cas, — rares, il faut l'avouer, mais réels, — où la danse, même de nos jours, demeure un divertissement honnête.

La "Semaine Religieuse" de Québec donnait à un de ses correspondants, dans un numéro récent, une réponse qui peut se résumer en ces quatre propositions:

"La danse n'est pas mauvaise en elle-même, non plus que la plupart des autres divertissements du siècle.

"Les danses honnêtes, dansées honnêtement, sous les yeux des parents, demeurent tolérées par l'Eglise.

"Les danses lascives tombent sous la prohibition du droit naturel, à laquelle vient s'adjoindre, dans la plupart des diocèses, une défense positive de l'autorité.

"La plupart des danses modernes sont réputées lascives et

ne cesseront de l'être que par des corrections et même des transformations importantes."

Or, là est le grand mal : on ne veut plus danser, de nos jours, que ces danses modernes. Et c'est pour cela qu'en pratique il est presque impossible d'organiser une soirée de danse où ne se rencontrent ces attitudes et ces enlacements coupables, où le bon Dieu ne soit offensé gravement.

Mais je vous renvoie, parents chrétiens, au livre de l'abbé Germain. Vous y trouverez exposés tous les cas qui peuvent se présenter, le vôtre, monsieur, le vôtre, madame, et celui de vos fils et de vos filles, et vous saurez exactement après avoir lu ces pages substantielles à quoi vous en tenir. (1)

"Le Messager Canadien."

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

(1) "Dansera-t-on chez moi?" par l'abbé Victorin Germain. Québec, l'Action sociale, Ltée. 80 sous, port compris.



LE DIVORCE EN EUROPE ET EN AMERIQUE

Lorsqu'en 1884, la France, menant le train de la laïcisation dans le monde romain, rendait définitivement force de loi au thème révolutionnaire du mariage-contrat, aucun Etat du Nouveau-Monde, au sud du Texas, n'avait encore rompu avec la tradition sacramentelle. Cependant les Etats-Unis du Nord, héritiers de la formule anglaise, qui distinguait encore entre le principe et la pratique, au point de faire de chaque divorce l'objet d'une loi votée par le Parlement, avait déjà amorcé, Etat par Etat, cette chute rapide du principe à l'usage, de l'usage à l'abus, qui devait se montrer si cruellement instructive par la variété des expériences et de leurs inquiétants résultats. Peu à peu, et par contiguïté, la contagion s'est étendue aux Etats catholiques voisins, qui, à l'heure présente, ont tous successivement capitulé : Amérique centrale, Antilles et Mexique. Costa-Rica, 1887; Guatemala, 1894; Saint-Domingue, 1897; Honduras, 1898; Nicaragua, 1913; Mexique, 1917; Cuba, 1918.

En l'an de grâce 1930, les derniers réduits nationaux d'indissolubilité se comptent sur les doigts d'un honnête homme : deux pour l'Europe : Espagne et Italie, sept pour l'Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Paraguay, Pérou. Peuvent être rattachées à ce groupe, l'Autriche, l'Irlande et la Pologne, pays catholiques, qui, ayant légiféré par confessions, refusent encore le droit au divorce à leurs nationaux catholiques.

ESPRIT MODERNE ET ESPRIT CHRÉTIEN

Dans sa lettre pastorale à l'occasion du carême, S. Em. le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, a formulé les graves réflexions suivantes qui ont leur application dans beaucoup de pays, notre Canada inclus :

“Toutes les classes de la société sont à la recherche de plaisirs. Il ne semble plus y avoir qu'un but dans la vie, la jouissance. La facilité avec laquelle on gagne l'argent, rend possible une multitude de récréations condamnables. On dépense plus facilement encore qu'on ne gagne. Au lieu d'appliquer cet argent pour le bien-être général, on le gaspille pour satisfaire des appétits mal ordonnés, pour jouir d'une luxure injustifiable. Cet argent, il provoque une sorte de sensualité qui rappelle à l'esprit les périodes les pires de l'histoire. Et tout semble coopérer à maintenir et à augmenter ce triste état de choses. Le théâtre, le cinéma, les lectures obscènes, les danses et les spectacles, les modes honteuses, auxquelles se soumettent facilement les dames, toutes ces théories périlleuses qui semblent vouloir justifier les excès et les violations de toutes-sortes contre la moralité chrétienne.

“Véritablement, tout semble indiquer que nous sommes entourés d'une atmosphère de corruption.

“A la vue de ce lamentable spectacle, les hommes prévoyants se demandent avec anxiété : “Où allons-nous avec ce modernisme?”

“A moins qu'un grand changement ne se produise bientôt, nous allons vers la ruine. Non pas seulement vers une ruine morale, mais aussi vers une ruine matérielle, vers la décrépitude, vers la mort. Le grand mal qui ruine le monde aujourd'hui est un résultat de la diminution de la foi et du sentiment chrétien. La société faiblit rapidement parce qu'elle abandonne les pratiques du christianisme, parce qu'elle devient païenne, parce qu'elle ne considère plus la nature humaine à la lumière des enseignements du Christ. Jamais plus elle ne regagnera sa force à moins qu'elle n'apprenne à se soumettre de nouveau à l'esprit chrétien qui a civilisé le monde, à moins qu'elle ne recommence à vivre encore la vie d'autrefois, à moins qu'elle ne déserte les plaisirs, les mille occasions perverses qui semblent l'attirer.”



— Le R. P. Robert Streit, O. M. I., de Rome, qui avait été nommé à la Bibliothèque Vaticane des Missions, est mort récemment en Allemagne. Il avait écrit sur les missions catholiques des ouvrages très complets, tels que “Bibliotheca Missio-num” et “Lux in Tenebris”, dont les statistiques servent aujourd'hui à toutes les revues et expositions missionnaires.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS LES ECOLES D'ITALIE

La "Gazette officielle" d'Italie a promulgué la nouvelle loi italienne qui instaure l'enseignement religieux obligatoire dans tous les établissements d'instruction classique et scientifique, dans les écoles normales, dans les écoles et instituts techniques et dans les écoles et instituts des Arts.

Il en résulte que l'enseignement religieux doit être donné une heure chaque semaine dans toutes les classes de chaque établissement, sauf dans le cours supérieur des écoles normales où deux heures hebdomadaires lui sont assignées.

Cet enseignement est confié, avec un maximum de dix-huit heures hebdomadaires pour chaque professeur, à des personnes choisies, au commencement de l'année scolaire, par le chef de l'institution après entente avec l'Ordinaire diocésain. Ces personnes devront être des prêtres ou des religieux, ou à leur défaut des laïques reconnus spécialement qualifiés pour cet office par l'Ordinaire diocésain.

Les uns et les autres, ecclésiastiques ou laïques, ont les mêmes droits et devoirs que les autres membres du corps enseignant, dont ils font partie au même titre qu'eux et doivent participer à toutes les réunions professionnelles, qu'elles soient plénières ou partielles.



MEMOIRE OU NOTICE (1)

Sur l'établissement de la mission de la Rivière Rouge et ses progrès depuis 1818, présenté à la Propagande le 12 mars 1836 par J. N. Provencher, Evêque de Juliopolis.

(Suite et fin)

La Rivière Rouge, qui donne assez communément son nom à cette contrée, qu'on appelle aussi Assiniboïa, est un pays de plaines; il n'y a du bois que sur le bord des rivières, de sorte que l'on peut aller à cheval, même en voiture au Mississipi, au Missouri, et même, m'a-t-on dit, jusqu'à l'Océan Pacifique. Il y a dans ces immenses plaines différentes nations sauvages qui vivent de la chasse des bêtes sauvages qui les habitent et surtout des buffles qui y vivent en très grosses bandes. Tous les ans, deux fois par été, quatre ou cinq cents charrettes, appartenant aux colons, vont se charger de la viande de ces animaux; ils la coupent par tranches et la font sécher au feu ou au soleil; il faut la viande de dix vaches pour faire le charge d'une charrette;

(1) Cf. "Les Cloches", pages 230, 258.

cette viande sert de nourriture aux habitants du pays : la plus grande partie est achetée par la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme provision ou munition pour ses engagés dans les coins du nord qui manquent de cette ressource.

Le climat de ce pays est sain ; le froid s'élève en hiver jusqu'à 35 degrés Réaumur : la gelée commence à se faire sentir dès le commencement de septembre ; du deux au dix-sept de ce mois sont les époques les plus avancées et les plus reculées où je l'ai vue depuis 1818. La neige couvre la terre vers le quinze novembre. Deux fois je l'ai vue tomber abondamment le quinze octobre. Elle est toujours fondue au dix avril, mais la gelée, les vents froids, etc., se font sentir le reste de ce mois et la plus grande partie du mois de mai ; le temps des grandes chaleurs est depuis le 15 juin au 15 août ; les longs froids du printemps seront toujours un obstacle insurmontable pour la vigne, le pommier, le poirier, etc. Les grands lacs de ces contrées sont très poissonneux ; aussitôt que la glace est partie sur les rivières, qui se jettent dans ces lacs, les poissons les remontent en foule, et alors ceux qui sont sur les bords de ces rivières peuvent facilement, soit avec des filets, soit avec des hameçons, trouver leur vie dans l'eau. Aux approches de l'hiver les poissons descendent les rivières et retournent dans les lacs ; alors les rivières ne fournissent plus la ressource de la pêche.

Rome, 12 mars 1836.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

Remarques et supplément au mémoire ci-dessus

La mission de la Rivière Rouge prit son premier élan au moyen d'une souscription qui circula en Canada, à la recommandation de l'Evêque de Québec, en 1818. Les frais de transport et ceux qu'il fallut faire pour les fournitures de deux chapelles, etc., absorbèrent tout le produit de cette souscription : de sorte qu'il n'y avait plus rien du tout lorsque j'arrivai à Montréal en octobre 1820. J'empruntai donc quelques piastres pour m'acheter une soutane, des souliers et un chapeau. En attendant ces trois articles je fus obligé de rester au logis, tant étaient en mauvais état ceux qu'ils devaient remplacer. Forcé de faire les frais de mon retour, après ma consécration en 1822, je dépensai tout ce que j'avais épargné sur les revenus de la cure que j'avais desservi pendant dix-huit mois. Arrivé à la Rivière Rouge, sans aucune ressource, je me trouvai réduit à une pauvreté qui aurait été avilissante s'il avait fallu la souffrir pour une autre cause.

Jusqu'en 1822, la Compagnie avançait à crédit aux colons, leurs besoins, sous la responsabilité de Lord Selkirk. C'est à dire que le compte des avances faites aux colons était présenté

à Lord Selkirk en Angleterre, lequel le payait à la Compagnie, et lui-même attendait que les colons eussent le moyen de lui rembourser ses avances en produits du pays ou autrement.

En 1822, la Compagnie mit en circulation des billets de papier monnaie et cessa d'avancer à crédit aux colons, qui depuis cette époque ont payé comptant ce qu'ils ont pris au magasin. Me trouvant dans la nécessité de payer comptant et n'ayant d'argent ni dans le pays ni ailleurs, je me vis forcé de me passer de tout. Cependant le Gouverneur de la Compagnie ayant remarqué que je ne prenais rien, me fit dire de ne pas laisser tout partir au magasin et de prendre ce qui m'était nécessaire. Je lui fis répondre que n'ayant aucun moyen de payer, je n'osais rien prendre. Alors il eut la politesse de me faire dire de prendre ce qu'il me fallait et que je payerais quand je pourrais. Je pris donc en petite quantité des articles qui pouvaient être considérés plutôt comme propres à cacher ma pauvreté qu'à suppléer aux besoins de ma maison.

En 1823, Mr Dumoulin, mon premier compagnon, retourna en Canada et fut placé curé; il adressa au clergé à son retour une notice sur la mission, dans laquelle il fit voir qu'elle donnait plus d'espérance de réussite qu'on ne paraissait le croire: il demanda en même temps du secours pour l'aider à se soutenir et réussit à en obtenir. Ce fut la seconde souscription faite publiquement en Canada; la troisième fut celle que je fis en 1831.

En 1825, le Gouverneur de la Compagnie (George Simpson), qui avait passé l'hiver précédent à la Rivière Rouge, se trouva plus en état de connaître mes besoins et tâcha d'y suppléer. Il me fit allouer 50 louis sterling annuels par le Conseil de la Compagnie, qui se tient ordinairement à la Factorerie d'York, sur la baie d'Hudson; en outre une certaine quantité de de thé, sucre, café, etc., qui m'a été continuée depuis.

Au mois de juin 1835, le Conseil de la Compagnie tenu à la Rivière Rouge, porta à 100 livres sterling annuelles la somme de 50 que je recevais depuis 1825. Il donna aussi 100 livres sterling pour aider à finir mon église, ce qui faisait 200 livres sterling votées pour cette bâtisse, en y comprenant 100 livres votées en 1829. Ces dons généreux furent faits par la Compagnie de son propre mouvement et sans aucune demande de ma part. Il est bon de remarquer que tous les membres de cette Compagnie sont protestants, à l'exception de quatre ou cinq qui sont catholiques.

Dans les commencements de l'établissement de la colonie, Lord Selkirk y avait fait passer, par la Baie d'Hudson, des animaux domestiques. Ces animaux auraient pu être déjà passablement multipliés lorsque j'y arrivai en 1818; mais ils avaient tous été détruits dans les troubles qu'éprouva la colonie en 1814,

de sorte qu'il n'y en avait plus du tout à mon arrivée. Dans l'automne de 1818, on y amena de la Baie d'Hudson un couple de cochons. Cet animal multiplie vite; en été il trouvait facilement sa vie, mais en hiver il fallait le nourrir et il n'y avait ni grain ni légumes pendant plusieurs années; de sorte que pour en conserver l'espèce nous étions obligés de les nourrir de la même viande dont nous nous nourrissions nous-mêmes.

Les poules furent apportées du Sault Ste-Marie, qui est la décharge du lac Supérieur dans le lac Huron, et aussi de la Prairie du Chien sur le Mississipi. En 1822 il n'y en avait plus qu'un couple dans tout le pays; un homme soigneux réussit à le faire se propager, et c'est de ce couple unique que sont sorties toutes les poules qui sont maintenant en grand nombre. Les dindes et les oies furent apportées plus tard, par la Baie d'Hudson; il y en a encore très peu.

Les vaches furent amenées du Missouri en 1825 au nombre de quatre ou cinq cents. Ceux qui avaient de l'argent en achetèrent alors; les autres s'en procurèrent par la suite. Elles sont maintenant très multipliées.

Les moutons furent amenés du Kentucky en 1833, au moyen d'une souscription faite à cette fin dans le pays. Malheureusement, de plus de douze cents moutons qui partirent du Kentucky, il n'en arriva qu'environ deux cent soixante à la Rivière Rouge; le reste mourut en route. La Compagnie, voyant que ces moutons revenaient à un trop haut prix et qu'il était difficile de les partager entre tant de souscripteurs dont plusieurs n'avaient pas mis une somme suffisante pour en avoir un, remit l'argent aux souscripteurs et garda les moutons qu'elle laisse se multiplier.

J'ai depuis deux ans six enfants sortis de mes écoles qui étudient le latin. Ils parlent la langue française et deux langues sauvages; trois sont à la charge de la mission.

Rome, 28 mars 1836.

† J. N., Ev. de Juliopolis.



MGR GROUARD ADMINISTRE PAR MGR BREYNAT

Quelle scène pathétique et pleine d'une grandeur sublime! Une lettre de Mgr Breynat lui-même, en date du 9 octobre, la décrit ainsi brièvement:

"Le bon Dieu m'a fait la faveur de me permettre de revoir ce bon Mgr Grouard et même de lui administrer les derniers Sacrements. C'est une lampe qui s'éteint tout doucement... Quel homme merveilleux et quel saint!... Il a encore toute sa connais-

sance et, hier, il signait, sans lunettes, un document qu'on lui présentait.

"Que je regrette de ne pouvoir prolonger mon séjour et rester à son chevet pour lui rendre les derniers devoirs jusqu'à la fin!"

Depuis le mois d'octobre le vénérable patriarche des missions de l'Ouest canadien a repris du mieux et ses jours se prolongent.



NOUVEAU VICAIRE GENERAL DE REGINA

Avant de partir pour Rome, vers la mi-novembre, en voyage de repos, S. G. Mgr J.-C. McGuigan, archevêque de Régina, a nommé vicaire général et administrateur de l'archidiocèse M. l'abbé Antoine-Jean Janssen, curé de Sedley.

Le nouveau vicaire général est né en Hollande il y a cinquante ans. Il y fit ses études classiques et philosophiques. Venu ensuite au Canada il étudia la théologie au Grand Séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre à Saint-Boniface, par Mgr Langevin, le 16 juillet 1905. La cathédrale eut les prémices de son ministère. Il y fut vicaire quelques semaines. Puis il fut envoyé en Saskatchewan. D'abord curé de Wolseley, il fut ensuite deux ans curé de Vibank et deux ans curé de Balgonie. En 1909 il fut nommé curé de Sedley, où il est toujours demeuré depuis.

Linguiste distingué, rompu aux affaires et prêtre très estimé, le nouveau vicaire général rendra d'incalculables services à son archevêque et à l'archidiocèse. Nous le prions d'agréer nos hommages et nos meilleurs vœux.



FEU LE R. P. WENCESLAS TESSIER, S. J.

Le 21 novembre, au matin de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, comme il montait dans sa voiture pour aller dire la messe à la ferme du Collège, le R. P. Wenceslas Tessier fut foudroyé par une syncope de coeur. On le ramena au Collège, où on lui administra en hâte les derniers Sacrements. Il ne reprit pas connaissance. Il mourut comme il avait vécu, sans bruit, dans l'accomplissement d'une tâche obscure et dans l'exercice d'un inaltérable dévouement.

Né à Sainte-Anne de la Pérade le 20 février 1869, le regretté défunt avait fait ses études au Séminaire des Trois-Rivières et était entré dans la Compagnie de Jésus, au Sault-au-Récollet, le 30 octobre 1893. Ordonné prêtre le 25 avril 1905, il vint au Collège de Saint-Boniface où il fit un premier stage de trois ans. Ayant fait sa troisième année de probation en 1908-

1909, il y revint pour trois autres années. De 1912 à 1921 il fut occupé à l'oeuvre des missions indiennes au diocèse du Sault-Ste-Marie. Après une année à la résidence de Québec, il revint une troisième fois à Saint-Boniface en 1922 et y demeura jusqu'à sa mort.

Religieux d'une grande humilité, d'une gaieté originale et de bon aloi, d'un dévouement constant dans les tâches laborieuses et obscures, il laisse un souvenir durable dans l'histoire du Collège.

Ses funérailles eurent lieu à la cathédrale le 24 novembre, selon le rite de la Compagnie de Jésus, présidées par S. G. Mgr l'Archevêque qui célébra la messe de requiem et chanta l'absoute. Ses restes mortels furent inhumés dans le cimetière, à l'ombre de la cathédrale, près d'autres Jésuites décédés comme lui à Saint-Boniface.

R. I. P.



DE MATRIMONIO FILIORUM APOSTATARUM

D.— An sub verbis “ab acatholicis nati”, de quibus in canone 1099, 2, comprehendantur etiam nati ab apostatis.

R. — Affirmative. (Commission d'interprétation, 17 février 1930.)

Cette réponse — remarque la “Nouvelle Revue Théologique” — est intéressante parce qu'elle montre combien le Saint-Siège tient à éviter que des unions invalides soient contractées par défaut de forme solennelle quand les contractants ont été élevés en dehors de l'Eglise dès leur enfance. Le canon 1099, 2, n'impose pas la forme solennelle (présence du prêtre compétent et de deux témoins) aux contractants nés d'acatholiques, même s'ils ont été baptisés dans l'Eglise catholique, s'ils ont été élevés depuis l'enfance dans l'hérésie ou le schisme ou l'infidélité ou en dehors de toute religion, quand ils contractent avec une partie non catholique.

Cette faveur vaut-elle pour les enfants de parents qui ont apostasié? On peut dire: “non”. Ces apostats ne peuvent être traités comme les acatholiques et leur crime ne les soustrait à l'obligation d'aucune loi ecclésiastique. C'est vrai. Seulement ici il s'agit de leurs enfants, qui sont innocents de la faute de leurs parents. Le Saint-Siège ne veut pas que leur mariage contracté le plus souvent de bonne foi sans la forme prescrite soit de ce chef invalide. Cette décision est bien dans la ligne du Code qui supprime le plus possible les nullités de ce genre et elle est rigoureusement conforme à la lettre du canon 1099, 2, puisque ces apostats sont, bien que par leur faute, devenus des “acatholiques”.

DE COLLATIONE PRIMAE TONSURAE

D. — An vi canonis 111, 2, conlati cum 955, 1, Episcopus alienum subditum sine legitimis proprii Episcopi litteris, ad primam tonsuram promoverè licite possit.

R. — Négative. (Commission d'interprétation, 17 février 1930.)

En vertu du canon 111, 2 — commente la "Nouvelle Revue Théologique" — le laïc qui reçoit la tonsure est incardiné au diocèse pour lequel il a été promu aux ordres. Nous disons "promu aux ordres", car la collation de la tonsure est, dans la législation relative au sacrement de l'Ordre, assimilée à une ordination. On s'est demandé si tout évêque pouvait, en lui conférant la tonsure, faire entrer dans son clergé un laïc quelconque. Le canon 111, 2, considéré seul pourrait le faire croire. Il n'en est rien cependant. En effet, le Code détermine explicitement l'évêque compétent pour ordonner. Ce n'est point celui du domicile, à moins que le sujet ne s'engage sous serment à demeurer toujours dans le diocèse. Sans quoi l'évêque propre est celui du diocèse dont l'ordinand est originaire et où il possède un domicile (canon 956). Le Code prescrivant au canon 955, 1, que chacun soit ordonné par son "propre évêque", au sens donné ci-dessus, ou avec ses dimissoires, la réponse de la Commission s'imposait.



LA PENSÉE DE FÉNELON

Ce livre du chanoine Albert Delplanque, docteur ès lettres, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lille, présente la pensée de Fénelon d'après ses oeuvres morales et spirituelles. Il les commente brièvement avec beaucoup de discernement et les nombreux extraits sont très bien choisis et fort intéressants. On sent que l'auteur est l'un des savants qui connaissent le mieux et admirent le plus Fénelon. Ce livre est le dernier d'une série. Il est mort pendant qu'on en faisait l'impression. Edité par la maison Desclée De Brouwer et Cie, de Bruges, on peut se le procurer à la maison de cette Compagnie, à Paris, 76 bis, rue des Saints-Pères, (VIIe).



LE SENS CATHOLIQUE

Sous ce titre, l'Ecole Sociale Populaire vient de publier deux études présentées à la dernière journée catholique des Retraitants par M. Ernest Mercier, avocat de Québec, et M. G.-E. Ladouceur, notaire de Shawinigan. La première expose la nature et l'importance du sens catholique, la deuxième indique les obs-

tacles à son développement et par quels moyens les combattre.

Le sujet, assez difficile en soi, est traité avec une réelle maîtrise. Les deux conférenciers ont surtout tenu à ne pas rester dans le vague. C'est à des Canadiens-français qu'ils parlent, et c'est du sens catholique tel qu'il doit se manifester chez nous, des obstacles qu'il rencontre dans notre milieu canadien, des moyens pratiques qui s'offrent à nous de surmonter ces obstacles, qu'il est question dans leurs études.

Brochure excellente que liront hommes et jeunes gens avec un réel profit. Elle se vend 15 sous l'exemplaire, \$9.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260 rue de Bordeaux, Montréal.



MERE BRUYERE

L'Oeuvre des Tracts continue sa galerie des grandes figures canadiennes. Aux portraits des fondatrices de communautés religieuses qu'elle nous a déjà présentés, elle ajoute aujourd'hui celui de Mère Bruyère, fondatrice d'une de nos Congrégations les plus méritantes et les plus prospères, les Soeurs Grises de la Croix, d'Ottawa.

Figure peu connue du grand public, mais combien admirable et dont la piété filiale d'une de ses religieuses a intelligemment reproduit les traits. Une telle brochure non seulement instruit et édifie, mais rend plus fiers de sa race.

Elle se vend 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



DING ! DANG ! DONG !

— L'Ordo du diocèse de Saint-Boniface pour 1931 est en vente à la procure de l'Archevêché aux prix accoutumés: 75 sous perforé et 70 sous non perforé.

— A la date du premier août dernier, trente-trois témoins bien qualifiés, parmi lesquels il faut citer NN. SS. Grouard, archevêque d'Egine, et Breynat, vicaire apostolique du Mackenzie, avaient déjà comparu dans la cause de béatification de Mgr Grandin, soit devant le tribunal principal d'Edmonton, soit devant les commissions rogatoires de Grouard, de Calgary et de Prince-Albert. Une série d'autres témoins s'ajoute aux précédents, tant au Canada qu'en France.

— M. Edouard Novarro, publiciste de Madrid, nous a adressé une remarquable série de nouveaux timbres poste de

Christophe Colomb, que l'Espagne a émise le mois dernier, en souvenir de la découverte de l'Amérique. (Noviciado, 14, Principal, Madrid-8, Espagne.)

— "Le Patriote de l'Ouest" a publié, au cours de l'automne, sous le pseudonyme de "Cyrénéen", un travail très érudit sur l'étendard de la croix dans le christianisme et à travers les siècles. Il était dû à la plume du jeune supérieur de la mission et du scolasticat de Beauval, Sask., décédé au Pas le 22 septembre, le R. P. Médéric Adam, O. M. I., qui l'écrivit dans les derniers jours de sa vie. Touchant hommage de réparation au crucifix récemment banni des écoles publiques de la Saskatchewan, en même temps que le costume religieux.

— L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin a inauguré brillamment ses séances publiques à l'Université Laval de Québec les 12 et 13 novembre. S. G. Mgr Villeneuve, O. M. I., évêque de Gravelbourg, y a donné une remarquable conférence sur le "rôle de la Philosophie dans les Universités". A cette occasion Monseigneur de Gravelbourg a été fait docteur en théologie "honoris causa" de l'Université Laval.

— Deux autres membres de l'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin représentaient l'Ouest canadien à cette inauguration: le R. P. François Blanchin, O. M. I., supérieur du Scolasticat de Lebre, Sask., et M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, curé de Saint-Pierre, Man.

— Une personne généreuse a donné, par l'entremise de la "Catholic Church Extension", la somme de \$500.00 pour l'érection d'une chapelle à Emo, mission desservie de Pinewood, Ont.

— L'Université d'Ottawa commencera le mois prochain la publication d'une revue universitaire, qui paraîtra tous les trois mois en fascicules d'au moins 96 pages in-octaco. L'abonnement est de \$2.00 par an.

— Oui, tout enfant a droit à vivre et à bien vivre aussi bien dans son âme que dans son corps! Et ne pas donner à son âme le pain spirituel dont elle a besoin, est, quel que soit le prétexte que l'on invoque, un geste plus criminel que de lui refuser le pain de chaque jour. — Cardinal Verdier.

— Le 11 novembre la Congrégation des Rites a examiné la validité des procès apostoliques sur les miracles attribués à l'intercession de la Vénérable Marguerite Bourgeoys.

— Le système téléphonique de la Cité Vaticane a été inauguré le 25 novembre en présence du Souverain Pontife. Ce système téléphonique est relié au poste central de la ville de Rome

et est ainsi en communication avec les 33,000,000 d'appareils téléphoniques en opération dans le monde entier.

— Le 22 novembre S. G. Mgr Villeneuve a passé la journée entière au Mont-Saint-Louis de Montréal, son "Alma Mater". Après la messe, à laquelle assistaient tous les élèves, Monseigneur a adressé la parole. Dans l'après-midi il a visité toutes les classes et a assisté à une réception donnée en son honneur. Plusieurs de ses compagnons de classe et ses parents étaient parmi les invités.

— Les quartiers généraux de la province oblate anglaise St-Pierre de New-Westminster, créée le 15 mars 1926, ont été transférés de Vancouver à Ottawa, où un collège classique anglais, le collège Saint-Patrice, a été construit. Ce collège est dirigé par les religieux de cette province.

— Le Sanatorium Saint-Boniface pour les tuberculeux, que les Soeurs Grises de Montréal construisent sur la rive droite de la rivière Rouge, en face du Collège d'Agriculture, à Saint-Vital, est pratiquement terminé à l'extérieur. L'entrepreneur, M. J.-A. Tremblay, espère achever le travail intérieur vers le 15 juin prochain. Le coût de la construction et de l'ameublement est estimé à \$750,000.00.

— Le 13 novembre trois vétérans missionnaires de l'Ouest, les RR. PP. Victor Ladet, Auguste Lecorre et Léon Doucet, O. M. I., ont célébré à Saint-Albert leurs noces de diamant sacerdotales. Nos humbles hommages et nos meilleurs vœux.

— Le 25 novembre S. G. Mgr Guy, O. M. I., vicaire apostolique de Grouard, a béni le nouvel édifice de "La Survivance" à Edmonton. Ce nouvel édifice est une belle preuve de la vitalité de ce journal, qui commence à peine sa troisième année de publication. Il dit hautement l'esprit d'entente et de générosité de nos compatriotes de l'Alberta.



R. I. P.

— R. P. Jean-Marie Lejeune, O. M. I., missionnaire des Indiens de la Colombie Britannique depuis 1879, décédé à New Westminster le 21 novembre. Il avait inventé un système d'écriture sténographique pour les Indiens et il publiait un journal dans leur langue, le "Kamloop's Wawa".

— R. P. Louis Dauphin, O. M. I., missionnaire pendant près d'un demi-siècle au Canada, décédé à Pontmain.

— R. P. Joseph Barbedette, O. M. I., décédé à Pontmain, où il fut un des voyants de la Sainte Vierge en 1871.

— Mme Vve Isaïe Richer, née Léocadie Germain, décédée à Winnipeg et inhumée à Sainte-Anne des Chênes.